

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 Avril 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Pierre TILLOIS, Colette GONZALVEZ, Pablito MOURER, Lylia PEREZ—SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

Absents excusés : Monsieur Didier MALE a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Madame Carmen ARANEGA a donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Picornell Marina, M. Mehdi TAHRI-ROE a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU

Secrétaire de séance : M. Lylia PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026/03/07 : Renouvellement de la composition du Comité Social Territorial commun entre la commune et le CCAS

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 ;

VU la délibération 2022/02/04 qui crée un CST commun à la commune et au CCAS ;

Considérant que la commune de Bompas dispose d'un effectif supérieur à 50 agents et inférieur à 200 agents ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à la fixation du nombre de représentants du personnel et du nombre de représentants de la collectivité, ainsi que des modalités de fonctionnement du CST ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel à 4 titulaires et 4 suppléants et de la collectivité à 4 titulaires et 4 suppléants au sein du CST ;
- **DE DECIDER** du maintien du paritarisme de fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 avril 2026

PUBLIÉ LE... 27 AVR. 2026

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA

